



CHARTRE DE LA MIXITE du Groupe Attijariwafa bank

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit humain fondamental, inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et décliné de ce fait dans de nombreux référentiels internationaux tels que les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies ou la Norme ISO 26 000 sur la Responsabilité Sociétale des entreprises et des organisations.

C'est également l'un des enjeux prioritaires de la démarche RSE du groupe Attijariwafa bank, identifiés en 2016 lors de ses échanges avec ses parties prenantes.

En tant qu'employeur responsable, le Groupe mène depuis de nombreuses années une approche volontariste en matière de promotion de l'égalité professionnelle.

En effet, il est convaincu que la mixité est une opportunité, source de valeur ajoutée, et représente un levier de performance et de compétitivité, ainsi qu'un facteur d'innovation.

C'est pourquoi le groupe Attijariwafa bank s'engage à respecter les 7 principes suivants :

Principe 1 : Promouvoir la mixité au sein de ses organes de gouvernance ainsi qu'à tous les niveaux de l'organisation,

Principe 2 : Traiter équitablement les femmes et les hommes au travail, en garantissant une équité dans la formation, la rémunération et le développement professionnel, sans distinction de genre,

Principe 3 : Favoriser la mixité à travers ses processus de recrutement,

Principe 4 : Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de tous ses collaborateurs, femmes et hommes,

Principe 5 : Soutenir l'autonomisation des femmes à travers sa chaîne d'approvisionnement,

Principe 6 : Promouvoir l'égalité femme-homme par des initiatives communautaires,

Principe 7 : Mesurer et rendre compte publiquement des progrès accomplis en matière d'égalité professionnelle.

Mohamed EL KETTANI